

Social

Pourquoi les services de protection de l'enfance sont au bord de la rupture

Sous le double effet d'un manque de moyens et d'une hausse du nombre d'enfants en difficultés, les services de l'aide sociale à l'enfance sont au bord de la rupture. Et se retrouvent au cœur d'un bras de fer politique entre l'État et les départements.

« La protection de l'enfance rencontre des difficultés immenses ». Le constat de Stéphane Troussel, président du conseil général de Seine-Saint-Denis ne se limite pas à son département. Partout, les services de l'aide sociale à l'enfance sont au bord de l'implosion. Sous l'effet d'une triple pression : la hausse du nombre d'enfants placés suite à l'augmentation des signalements pour maltraitance, l'arrivée plus nombreuse de mineurs non accompagnés en France, et la pénurie de travailleurs sociaux.

Hausse des placements

Le nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance a augmenté de 28 % de 2007 à 2021. En particulier, la croissance de l'effectif des enfants accueillis à l'ASE, notamment dans le cadre des

mesures judiciaires de placement, a été particulièrement soutenue (+ 39,3 %), passant de 146 851 en 2007 à 204 492 en 2021, selon un rapport du Sénat publié en juillet dernier. En 2023, l'Aide sociale à l'enfance « suit » environ 370 000 mineurs.

« Les lieux d'accueil sont saturés », alerte Stéphane Troussel (PS). Avec d'autres départements de gauche, il demande au gouvernement « une mobilisation nationale d'ampleur » et des « États généraux de l'aide sociale à l'enfance ». Autour d'une priorité : augmenter les moyens humains pour mieux prendre en charge les enfants en danger. « Comme les autres secteurs du care et du soin, les métiers de l'aide sociale à l'enfance souffrent d'un manque d'attractivité », explique Stéphane Troussel, soulignant que les départements sont parfois contraints de recourir à l'intérim pour pallier les manques de personnels.

À l'opposé de l'échiquier politique, les départements de droite pointent, eux, la forte hausse du nombre de mineurs non accompagnés. Selon le rapport du Sénat, citant l'Assemblée des départements de France, 5 000 mineurs non accompagnés sont arrivés sur



Les services de la protection de l'enfance sont débordés.

Photo SIPA/ISA HARSIN

le territoire entre janvier et mai 2023. Une situation qui « contribue à l'embolie » des services d'aide sociale à l'enfance. Ils demandent à l'État de les prendre en charge, argumentant que la politique migratoire est de la compétence de l'État.

Face à cette revendication, Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée à l'enfance a sorti une arme de dissuasion massive : la menace d'une recentralisation de l'aide sociale à l'enfance, aujourd'hui de la compétence des départements. « Nous sommes prêts à l'envi-

sager. Je ne suis pas dans cette logique, mais toutes les options sont sur la table. Si les départements considèrent que la situation leur échappe, la question de la recentralisation peut être travaillée. Je suis attachée à ce que l'ensemble des mineurs soient traités de manière équivalente, y compris quand il s'agit de MNA. La question de la reprise en main de l'État peut aussi se poser sur la seule étape de l'évaluation des mineurs », a indiqué la ministre dans une interview au Figaro le 11 octobre dernier. Demandée par des mi-

litants des droits de l'enfance, comme Lyes Louffok (lire par ailleurs) qui dénonce l'inégal traitement des enfants en fonction des territoires, cette recentralisation n'est pas du tout du goût des collectivités locales, comme l'a rappelé, ce lundi 16 octobre, l'Assemblée des départements de France.

« Une vision romantique de la réalité »

« Ces propos démontrent une vision romantique et bien déconnectée de la réalité. La ministre semble ou feint d'ignorer que la situation d'embolie auxquels sont confrontés nos services est en très grande partie due aux carences de l'État lui-même !

L'arrivée massive de Mineurs Non Accompagnés ne fait qu'ajouter aux difficultés qui résultent d'abord, de l'incapacité de l'État à assumer ses missions régaliennes en matière de pédopsychiatrie, de Protection Judiciaire de la Jeunesse ou d'accompagnement médico-social pour les enfants atteints de handicaps », écrit François Sauvadet, président de l'ADF. Un bras de fer qui ne fait que commencer.

● **Élodie Bécu**

« Des milliers d'enfants sont en danger »

Questions à ▶

Lyes Louffok, militant des droits de l'enfant.

La protection de l'enfance est-elle au bord de l'explosion ?

Nous sommes sur une tendance très inquiétante. La situation s'est fortement dégradée. Il y a un an, nous étions confrontés à une situation très grave, dans certains départements. Cette fois, tous les départements sont concernés. Pas un départe-



ment ne parvient plus à mener une politique de protection de l'enfance digne de ce nom.

Pourquoi ?

La première raison est

financière. Avec la baisse des dotations de l'État aux départements, les recettes fiscales propres aux collectivités locales sont en chute libre.

Dans le même temps, le nombre d'enfants ayant besoin de protection ne cesse de progresser. Le seuil d'intolérance des Français à l'égard des violences faites aux enfants augmente et c'est une bonne chose. Il y a de plus en plus de signalements.

Les services de protection de l'enfance ont-ils les moyens d'absorber ce nombre croissant de

signalements ?

Nous n'avons pas les moyens de les accueillir et de les protéger. Dans tous les départements, il y a des mesures judiciaires non exécutées. Faute de remontée des données exhaustive des départements, il est difficile d'avoir un chiffre précis, mais des milliers d'enfants sont concernés. Cette situation n'est pas nouvelle, mais auparavant ne concernait que quelques départements. Cette fois, tous les départements, sans exception, sont concernés

Qu'advient-il de ces enfants pour qui une mesure de protection ne peut s'appliquer ?

Ces enfants restent à domicile et on prend le risque qu'ils crévent ! Le danger a été établi par la justice, une mesure de protection a été prise. Faute de place, ils restent dans leur famille, livrés à eux-mêmes et subissant un danger préalablement établi par une autorité judiciaire. C'est un scandale d'État !

● **Propos recueillis par Élodie Bécu**

Médias ● BFMTV interrompue à cause d'écologistes

L'émission BFM politique, diffusée dimanche à la mi-journée, a été interrompue à deux reprises par des intrus s'invitant en pleine interview de Marion Maréchal, provoquant l'évacuation du plateau. BFMTV a annoncé son intention de porter plainte contre cette intrusion, revendiquée dans un communiqué par le collectif écologiste Dernière Rénovation. Les intrus ont été interpellés et conduits au commissariat du XV^e arrondissement.

Politique ● Bardella et les verrous juridiques

Le président du Rassemblement national Jordan Bardella a appelé dimanche le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin à s'affranchir des « verrous juridiques » pour expulser des étrangers radicalisés, et s'est dit prêt à discuter de la loi immigration si le gouvernement renonçait à régulariser des travailleurs sans papiers. « Il va falloir à un moment donné la supériorité du droit français, sinon nous allons continuer de déplorer des morts », a déclaré Jordan Bardella.

Pas-de-Calais ● Une marche contre le harcèlement

Une marche blanche en hommage à Lindsay, une adolescente de 13 ans victime de harcèlement scolaire qui s'est suicidée au mois de mai, s'est déroulée dimanche à Liévin, appelant à mieux écouter les victimes et sanctionner les auteurs. Scandant « stop au harcèlement », « le harcèlement, parlez-en » ou encore « éduquons nos enfants », environ 200 personnes ont marché jusqu'au cimetière où est enterrée l'adolescente. Ils y ont respecté une minute de silence.

Polémique ● Yaël Braun-Pivet en Israël

Le déplacement de Yaël Braun-Pivet en Israël a suscité une série de critiques virulentes à gauche, qui reproche à la présidente de l'Assemblée nationale son « soutien inconditionnel » à Israël dimanche. Sur le réseau social X, Jean-Luc Mélenchon a accusé Mme Braun-Pivet de « camper à Tel-Aviv pour encourager le massacre » à Gaza. « Pas au nom du peuple français ! », a protesté le leader de La France Insoumise.

Sécurité ● Même email pour les alertes à la bombe

Près de 70 fausses alertes à la bombe ont visé des aéroports français depuis mercredi, envoyées depuis « quasiment toujours la même adresse email située en Suisse », a indiqué dimanche le ministre des Transports Clément Beaune. Les alertes sur les aéroports sont le fait non « pas de petits blagueurs » mais de « gros abrutis voire de grands délinquants », a souligné le ministre. « Mais c'est toujours un mélange de mauvaises blagues et de bêtise », a-t-il ajouté.